



CA Codev du Pays de Sarrebourg

29 juin 2022

18 h 30 – 20 h

Présents et représentés: Marie-Paule BAZIN, Benjamin BACHMANN, Jean-Michel CLERGET, Eric DENNY, Stéphane ERMANN, Philippe SORNETTE

Excusés : Véronique CORSYN, Régine LEHNER, Marielle SPENLE, Christian UNTEREINER

Le nombre d'administrateurs présents ou représentés n'atteignant pas le quorum, aucune délibération ne pourra être adoptée.

Vous trouverez en pièce-jointe copie du diaporama présenté en cours de réunion.

Le compte-rendu de la précédente réunion est tout d'abord adopté.

I.- Fonctionnement du Codev :

1) Proposition de règlement intérieur

Les déplacements des membres de l'association dans la cadre des missions décidées par les instances du Codev ne doivent pas être contraints par l'augmentation des frais de déplacement. Il est donc envisagé d'indemniser ces déplacements en alignant les remboursements sur les montants pris en considération par l'administration fiscale. Cette proposition sera à nouveau présentée au prochain C.A. pour discussion et adoption.

2) Saisine du PETR sur la mise à jour de la liste des associations :

Les conclusions de ce travail ont été présentées le 8 juin au Conseil Syndical du PETR accompagnées quelques recommandations sur la gestion future de ce fichier. Il semble en particulier intéressant de définir plus précisément les utilisations envisageables de ce fichier (partage avec d'autres collectivités et les associations qui en feraient la demande) ; un accès via internet aux données recueillies serait positif mais il faudra faire attention au respect du règlement RGPD. Une mise à jour plus fréquente est souhaitable ; la mise à jour par les associations elles-mêmes serait possible mais ne garantirait pas pour autant la fraîcheur des informations ; il faudrait pour cela une incitation très forte qui ne peut passer que par les communes qui subventionnent la majorité de ces associations. Et cela ne garantirait encore pas la mise à jour régulière.

3) Actions en liaison avec la Coordination Nationale des Conseils de Développement :

La CNCD a organisé en début d'année plusieurs formations en distanciel auxquelles nous avons pu participer ; ces formations sont de bon niveau et permettent très souvent d'échanger avec d'autres Codev sur nos difficultés de fonctionnement. La CNCD poursuivra à la rentrée 2022 son programme de formation et d'échanges. Elle développe actuellement un outil de visualisation sur internet de la situation des différents territoires couverts par un Codev adhérent ; cet outil semble intéressant à adopter comme base d'information pour nos futurs travaux. Nous nous sommes inscrits afin de suivre l'avancée des réalisations.

4) Mise en place de tiers-lieux sur notre territoire :

Comme nous le signalions lors du précédent C.A., le travail sur l'opportunité de création de tiers-lieux sur le territoire a bien démarré grâce à l'opportunité que nous ont offerte les Sœurs du Couvent de Saint-Jean-de-Bassel. Le couvent organise les 17 et 18 septembre la fête de la Nature et du patrimoine à laquelle le Codev participera par la présence d'un stand où nous présenterons nos actions et l'organisation d'une réflexion avec la population le dimanche 18 à partir de 11 h. L'association Le Filon de Metz a accepté de nous aider dans notre démarche : nous réfléchissons ensemble sur le bon mode d'interaction avec le public au cours de cette manifestation, soit sous forme de conférence débat, soit d'animation d'un atelier de réflexion par petits groupes sur ce que les habitants attendent de l'évolution du lieu.

Le Codev poursuivra plus généralement son soutien à la création d'autres tiers-lieux sur le territoire. Nous proposons dans ce cadre de recenser les lieux qui déjà proposent des activités dans un esprit tiers-lieu afin de recueillir leur expérience et la faire partager lors des prochains projets de même type sur le territoire.

Notre participation aux travaux de France tiers-lieux et des Tiers-lieux Grand-Est se poursuit.

Dans le même ordre d'idée, certains de nos membres ont participé au banquet citoyen organisé au centre socioculturel de Sarrebourg le 10 juin. Cette première expérience réussie incite à poursuivre l'animation du dialogue avec les habitants au travers du même type de manifestation. Mais le Codev n'ayant que peu de moyens (humains et financiers), il sera nécessaire de rechercher à chaque fois la collaboration active d'une association locale, voire régionale ou nationale comme celle de la fédération des centres socioculturels dont nous avons pu bénéficier le 10 juin.

II.- Actions 2021 de support aux projets du PETR :

1) Soutien à la constitution de la Réserve de Biosphère de Moselle Sud :

La mise en place des équipes de pilotage et de gestion de la R.B. s'avère compliquée ce qui ralentit le rythme des réunions de travail. L'année 2022 s'annonce comme une année d'installation des structures mais le manque de moyens humains de la R.B. freine le développement de ces actions. Le Codev est sollicité pour prêter main-forte à Emmanuel Furteau dans la représentation de la R.B. dans diverses manifestation comme lors de la prochaine fête de la nature et du patrimoine annoncée parmi les points précédents.

V.- Plan d'actions et de projets pour 2022

Acculturation sur les Objectifs de Développement Durable : le Codev propose d'organiser une présentation des O.D.D à ses membres ; pour permettre un dialogue constructif avec les élus et les agents des collectivités, l'invitation leur sera faite de participer à cette présentation.

Nous proposons également d'étendre cette acculturation en 2023 en direction des habitants en les invitant en liaison avec la CCPP à une fête des ODD dans la vallée des éclusiers au printemps 2023. Une réunion de préparation devra se tenir dès la rentrée de septembre 2022 pour évaluer et planifier les ressources à consacrer à cette manifestation.

Formations au numérique : l'action subventionnée par la Conférence des Financeurs de Moselle n'a pu se réaliser (aucune réponse à notre sollicitation). Nous avons par contre pu participer aux formations proposées par Moselle-Fibre mais qui s'adressent principalement à un public déjà familiarisé avec l'ordinateur ou le smartphone. Ces formations sont de bonne qualité mais malheureusement assez peu fréquentées.

Moselle-Fibre poursuivra son programme de formations à destination des personnes désireuses de se former à l'utilisation d'un ordinateur au travers de la distribution de chèques de formation qui pourront être utilisés auprès de formateurs du territoire. La procédure de « qualification » des formateurs n'est encore pas connue mais il semble déjà que notre territoire manque de structures en mesure d'assurer de telles formations ; point à suivre dès septembre 2022.

Conférences :

Le cycle de conférences du Codev devrait reprendre sur la fin de l'année 2022 : deux conférences sont prévues : l'une sur « l'arbre et l'eau », l'autre sur un sujet qui reste à déterminer : « mobilité dans les territoires ruraux » ou « débat sur les énergies renouvelables »

La **Lettre d'Information** : le rythme de parution est devenu trimestriel ; malgré ce ralentissement des parutions, aucun article n'a été proposé par nos adhérents au second trimestre. Nous renouvelons donc l'appel aux contributions. Rappelons que ça peut être un support intéressant d'échange entre nos membres.

La lettre de troisième trimestre devrait paraître début octobre.

Mise à jour du **site Web du Codev** : par manque de ressource humaine, le site reste un peu en déshérence depuis le début de l'année 2022. Nous faisons appel aux bonnes volontés compétentes pour envisager sa remise à niveau.

Prochaine date de **CA** le mardi 9 novembre 2022. Christian Untereiner nous avait invité à venir tenir notre C.A. du 29 juin à Lixheim ce qui n'a pu se faire car il était pris à cette date ; nous allons examiner la possibilité de tenir la séance du 9 novembre sur Lixheim et vous informerons en temps voulu du lieu de la réunion.